

## Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 26 Octobre à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOUCIER, GAUCHET, LARONDE MAZILLE,  
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME DENIS A MME. BASSO-GUICHARD,  
MME NEGRE A M. BERTHAUX  
M. BAÏADA A M. CAM

Excusé / Absent : M. BADO

Secrétaire : M. JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 21/10/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 14

❖ **OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Considérant** qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

**Considérant** qu'en raison de la pérennisation du rythme de réalisation de passeports et cartes d'identité de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet.

Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint administratif territorial	Agent d'accueil	35h

L'agent pourra éventuellement réaliser des heures supplémentaires.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ACCEPTÉ** : les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **DISENT** : que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.
- **CHARGE** : le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING